

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 43/2024

**Objet : Assurance dommages-ouvrage et tous risques chantier**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2024

**Présents (11)** : Mesdames DE L'ECLUSE Anne-Sophie, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

**Absents excusés avec pouvoir (1)** : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Mme PEUDEVIN Evelyne.

**Absents excusés (2)** : Madame DELATTAIGNANT Marion, Madame LE MEUR Isabelle

**Absent (1)** : Monsieur HELTZLE Jérôme,

Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie est désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bar-restaurant le Saint Vincent,

Considérant l'intérêt de souscrire une assurance Dommage-Ouvrage (DO) pour couvrir les désordres et dommages à l'ouvrage survenus après la réception des travaux,

Considérant que cette assurance protège la collectivité Maître d'ouvrage commanditaire des travaux en lui permettant une indemnisation rapide avant toute recherche de responsabilité,

Considérant que l'assureur Dommages-Ouvrage supporte par la suite le recours contre les entreprises titulaires des assurances décennales,

Considérant qu'il est nécessaire par ailleurs de souscrire une assurance Tous Risques Chantier (TRC) permettant la prise en charge des dommages matériels à l'ouvrage pendant la durée des travaux jusqu'à la réception, y compris l'extension en cas de catastrophes naturelles, afin de garantir une prise en charge rapide avant recherche de responsabilité,

Considérant que la compagnie d'assurance SMACL Assurances a présenté une offre pour l'assurance-Dommages-Ouvrage (DO) à hauteur 7 892,93 HT (8 603,29 € TTC),

Considérant que la compagnie d'assurance SMACL Assurances a présenté une offre pour l'assurance Tous Risques Chantier (TRC) à hauteur 2 459,98 € HT (2 677,11 € TTC),

Considérant que 3 autres compagnies d'assurance GROUPAMA, ASSURSAFE et HELVETIA ont été consultées et ont remis des offres,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix)

- de contracter l'assurance Dommages-Ouvrage (DO) auprès de la compagnie la mieux-disante SMACL Assurances à hauteur de 7 892,93 HT (8 603,29€ TTC),
- de contracter l'assurance Tous Risques Chantier (TRC) auprès de la compagnie la mieux-disante SMACL Assurances à hauteur de 2 459,98 € HT (2 677,11€ TTC),
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait à Mesland, le 14 novembre 2024,

Le Maire,

Philippe GUETTARD



La Secrétaire de séance,

Anne-Sophie DE L'ECLUSE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the name Anne-Sophie DE L'ECLUSE.

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
et de son affichage en mairie le*

*Le Maire,*

*Philippe GUETTARD*

